

DECRET N° 77/596 DU 21/11/77

Confirmant Monsieur M'BIZI Dominique,  
Inspecteur des Douanes de 6ème échelon,  
en qualité de Directeur des Douanes.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE  
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
MINISTRE DU PLAN,

Vu l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977 ;

Vu l'Acte n° 005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du  
Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;

Vu l'Acte n° 001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organi-  
sation et la structuration du Comité Militaire du Parti ;

Vu le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 035/77 du 28 Juillet 1977 relative à  
l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 77/553 du 3 Novembre 1977 portant organi-  
sation du Ministère des Finances ;

Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion  
du 3 Novembre 1977 ;

DECRETE :

ARTICLE 1ER. - Monsieur MBIZI Dominique, Inspecteur des Douanes de  
6ème échelon, précédemment Directeur des Douanes est confirmé dans  
ses fonctions.

ARTICLE 2. - Le Présent décret qui prend effet à compter de la date  
de signature sera enregistré, Publié au Journal Officiel de la Répu-  
blique Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 21 Novembre 1977

Par le Deuxième Vice-Président  
du Comité Militaire du Parti,  
Premier Ministre, Chef du Gouver-  
nement, Ministre du Plan,

Le Ministre des Finances,

Henri L O P E S.

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre du Travail et de la  
Justice, Garde des Sceaux,

A. MOUÏSSOU-FOUATI